Commissariat à la magistrature fédérale Canada

2013-2014

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Peter MacKay, c.p., député
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) Canada, 2014

No de cat. J41-1/2014F-PDF

ISSN 2368-0946

Ce document est disponible sur le site Web du CMF : http://www.cmf-fja.gc.ca/

Table des matières

Avant-propos iii

Message du commissaire 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 2

Profil de l'organisation 2

Contexte organisationnel 3

Dépenses réelles 9

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 10

Tendances relatives aux dépenses du ministère 11

Budget des dépenses par crédit voté 11

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace. 13

Programme 1.1 : Paiements en application de la *Loi sur les juges* . 14

Programme 1.2 : Conseil canadien de la magistrature 16

Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada 18

Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges 20

Sous-programme 1.3.2 : Formation linguistique des juges 23

Sous-programme 1.3.3 : Recueil des décisions des Cours fédérales 25

Sous-programme 1.3.4 : Secrétariat des nominations à la magistrature 28

Sous-programme 1.3.5 : Commission d'examen de la rémunération des juges 30

Services internes 31

Section III : Renseignements supplémentaires 35

Faits saillants des états financiers 35

États financiers 36

Tableaux de renseignements supplémentaires 37

Dépenses fiscales et évaluations 38

Section IV : Coordonnées de l'organisation 39
Annexe : Définitions 41
Notes de fin de document 43

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu

importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du commissaire

En ma qualité de Commissaire à la magistrature fédérale, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Commissariat de 2013-2014. Le Commissariat à la magistrature fédérale a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* afin de fournir un soutien et des services à la magistrature fédérale et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Une magistrature indépendante et efficace est essentielle à notre système de justice et je suis fier du rôle que joue le Commissariat pour réaliser cet objectif.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le Commissariat a continué de fournir des services de qualité supérieure à 1 115 juges de nomination fédérale et à près de 910 pensionnés et survivants. Nous avons fourni un soutien et des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et à ses comités. À la demande du ministre de la Justice, nous avons apporté un soutien administratif au processus des nominations à la magistrature et au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Les pages qui suivent décrivent les activités que nous avons réalisées en 2013-2014 pour remplir notre mandat ainsi que les mesures particulières que nous avons prises pour améliorer et élargir les services que nous offrons. Par exemple, nous avons procédé à un examen complet de tous nos services et processus opérationnels, nous avons effectué une évaluation des contrôles existants et nous avons apporté d'autres améliorations à nos systèmes de gestion de l'information et aux technologies de soutien.

Je tiens à remercier tous nos employés de l'excellent travail qu'ils ont accompli durant l'année. Notre succès dépend de leur dévouement et de leur professionnalisme.

William A. Brooks
Commissaire

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Peter MacKay, c.p., député

Administrateur général : William A. Brooks, commissaire

Portefeuille ministériel : Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Principales autorités législatives : *Loi sur les juges*[i]

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'administration de la loi suivante devant le Parlement : *Loi sur les juges* (L.R.C., 1985, ch. J-1), décembre 2012.

Année de création : 1978

Site Web: http://www.cmf-fja.gc.ca

Autres :

Des renseignements sur le Conseil canadien de la magistrature, son mandat et ses programmes se trouvent sur son site Web : http://www.ccm-cjc.gc.ca

Le sommaire du Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle se trouve dans le site Web du CMF à : http://www.fja.gc.ca/publications/survey-sondage/index-2011-fra.html

Comptes publics du Canada 2014 : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) est chargé de fournir des services à la magistrature canadienne et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Le ministre de la Justice est responsable de cette organisation.

Énoncé de mission

Fournir des services et un soutien de qualité supérieure à la magistrature fédérale, de manière à promouvoir l'indépendance de la magistrature et la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire.

Responsabilités

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de commissaire à la magistrature fédérale. L'article 74 énonce les attributions du commissaire.

Le commissaire :

- applique la Partie I de la *Loi sur les juges*, y compris le versement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi qu'aux juges de nomination fédérale des cours supérieures provinciales et territoriales;
- établit le budget du Conseil canadien de la magistrature et lui fournit des services d'administration et de soutien;
- accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration de la justice au Canada, y compris le fonctionnement du Secrétariat des nominations à la magistrature, le soutien du processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, la formation linguistique des juges, la coordination des activités des juges en matière de coopération internationale, et un soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace

- **1.1 Programme :** Paiements en application de la *Loi sur les juges*
- **1.2 Programme :** Conseil canadien de la magistrature
- **1.3 Programme :** Commissariat à la magistrature fédérale
  - **1.3.1 Sous-programme :** Services aux juges
  - **1.3.2 Sous-programme :** Formation linguistique des juges
  - **1.3.3 Sous-programme :** Recueil des décisions des Cours fédérales
  - **1.3.4 Sous-programme :** Secrétariat des nominations à la magistrature
  - **1.3.5 Sous-programme :** Commission d'examen de la rémunération des juges

Services internes

Le CMF vise à fournir des services de qualité supérieure à la magistrature canadienne, afin de soutenir et de promouvoir l'indépendance judiciaire. À cet égard, le CMF contribue au résultat stratégique suivant : **Une magistrature fédérale indépendante et efficace.**

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Services aux clients. Le CMF a pour principale obligation et responsabilité d'administrer la *Loi sur les juges* et de fournir à tous les juges de nomination fédérale les services de soutien dont ils ont besoin pour exercer pleinement leurs fonctions judiciaires.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace.
Sommaire des progrès		
Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé en 2011 a révélé un niveau de satisfaction de 91 %. Dans le but d'améliorer les services et de réaliser des gains d'efficacité, le CMF a procédé à un examen de ses principaux processus opérationnels, y compris les services administratifs à la magistrature, l'administration des salaires versés aux juges, l'administration des pensions, les nominations à la magistrature, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, la formation linguistique des juges, ainsi que le traitement des demandes de remboursement de dépenses. Des mesures de suivi ont été prises afin d'apporter les améliorations aux services qui ont été définis.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Planification et rapports organisationnels. Établir un système formel d'élaboration de politiques, de planification, de mesure du rendement et d'évaluation de programme à l'échelle de l'organisation qui comprend la planification des ressources humaines.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace.
Sommaire des progrès		
En 2013-2014, des consultants ont été engagés pour actualiser le plan organisationnel triennal. Au cours de ce processus, des plans de division ont été élaborés, un processus de planification annuelle a été établi, une évaluation des risques à l'échelle de l'organisation a été réalisée, un cadre de gestion du rendement a été mis en place et des priorités stratégiques ainsi que des projets ont fait l'objet d'une entente. La prochaine étape consistera à établir des normes de service et à évaluer le rendement par rapport à ces normes de manière plus structurée.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Gestion de l'information et systèmes. Améliorer et élaborer des systèmes et améliorer la gestion de l'information, des données et des bases de connaissances.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace.
Sommaire des progrès		
Les technologies de l'information ont été maintenues à un haut niveau de disponibilité et de qualité de fonctionnement, et diverses mesures d'actualisation ont été prises afin d'aligner les systèmes du CMF sur ceux de l'ensemble du gouvernement et d'accroître l'efficacité (p. ex. la réduction de la double saisie de données). Le CMF a continué à mettre en œuvre le plan d'action en matière de gestion de la Vérification horizontale de la tenue des documents électroniques du Bureau du contrôleur général (BCG). Des mesures comprenaient le balayage de documents historiques et la mise à jour de l'architecture de l'information.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Sécurité. Assurer le maintien d'une expertise à l'égard de tous les aspects de la sécurité, y compris la sécurité physique des clients, des employés, des visiteurs, des installations, des données, de l'information et des systèmes du CMF, afin d'assurer que le CMF se conforme à la Politique du gouvernement sur la sécurité.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace.
Sommaire des progrès		
Afin d'assurer la conformité à la Politique du gouvernement sur la sécurité, des travaux supplémentaires sont effectués pour parachever le plan de sécurité de l'organisation et pour satisfaire aux exigences pangouvernementales de la Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI).		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le maintien d'un niveau élevé de soutien et de services aux juges, de manière à protéger et à promouvoir l'indépendance judiciaire, dans le contexte de la centralisation des services communs et des services partagés à l'échelle du gouvernement.	En vertu de la *Loi sur les juges*, le Commissariat à la magistrature fédérale administre un régime de traitements, d'indemnités et de pensions particulier aux juges de nomination fédérale. Dans le cadre de l'initiative en cours à l'échelle du gouvernement pour centraliser les services communs et les services partagés, on envisage de transférer à un organisme de services communs une partie de l'administration des services essentiels fournis par le CMF. Des discussions sont en cours avec les organismes centraux pour expliquer le mandat du CMF et les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur l'indépendance judiciaire et les niveaux de service aux juges.	▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la *Loi sur les juges*
Les erreurs (p. ex. paiements, listes de postes vacants, approvisionnements).	L'administration du régime particulier prévu par la *Loi sur les juges* pose des défis, notamment en ce qui a trait à l'interprétation correcte de la loi et au maintien de méthodes uniformes et précises face à un volume élevé de transactions. Les stratégies actuelles de minimisation des risques consistent à faire une vérification complète, à utiliser la technologie pour la gestion des paiements, à former le personnel et à faire un examen régulier des contrôles internes.	▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la *Loi sur les juges* ▪ Services internes
Le renouvellement des systèmes existants en voie d'être retirés progressivement.	Une fois que la modernisation des systèmes de paye et de pension sera terminée à l'échelle du gouvernement, TPSGC ne sera plus en mesure de soutenir le système de pension des juges. TPSGC a affecté des fonds pour couvrir les coûts de développement d'un nouveau système et il va continuer de soutenir le CMF jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit mise en place.	▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Le gouvernement a pris des initiatives visant à moderniser la paye, à regrouper les services de paye et à moderniser les pensions. Dans le cadre de ces initiatives, une proposition est à l'étude pour que le CMF transfère l'administration des traitements et des pensions des juges à des organismes de services communs. L'étude d'une telle proposition doit tenir compte de la mission fondamentale du CMF, qui consiste à protéger l'indépendance de la magistrature fédérale afin de

maintenir la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire. Par conséquent, le CMF est en voie d'adopter un éventail de mesures afin d'assurer le renouvellement des systèmes existants et de s'aligner sur les processus et les systèmes de portée gouvernementale, tant à l'égard des services aux juges que des contrôles pour assurer l'application prudente des politiques et des règles régissant le paiement des traitements, des indemnités, des avantages sociaux et des pensions des juges.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
497 675 214	497 675 214	502 106 450	501 342 281	(3 667 067)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
66	62	4

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.								
Paiements en application de la *Loi sur les juges*	487 534 826	487 534 826	500 885 033	514 430 443	490 350 437	490 350 437	474 217 220	459 802 737
Conseil canadien de la magistrature	1 672 727	1 672 727	1 642 565	1 668 410	1 770 016	1 681 809	1 657 597	1 920 926
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	7 613 383	7 613 383	8 454 448	7 762 398	9 131 719	8 455 757	8 352 983	8 584 690
Total partiel	**496 820 936**	**496 820 936**	**510 982 046**	**523 861 251**	**501 252 172**	**500 488 003**	**484 227 800**	**470 308 353**
Services internes Total partiel	854 278	854 278	726 800	726 800	854 278	854 278	874 800	874 800
Total	**497 675 214**	**497 675 214**	**511 708 846**	**524 588 051**	**502 106 450**	**501 342 281**	**485 102 600**	**471 183 153**

Les dépenses réelles de l'organisation montrent une augmentation continue par rapport aux périodes de déclaration, qui découle de la hausse annuelle des salaires des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques, comme le prévoit la *Loi sur les juges*, d'une augmentation du nombre de juges nommés à la magistrature et du nombre de pensionnés qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[ii] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Une magistrature fédérale indépendante et efficace	1.1 Paiements en application de la *Loi sur les juges*	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	490 350 437
	1.2 Conseil canadien de la magistrature	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	1 681 809
	1.3 Commissariat à la magistrature fédérale Canada	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	8 455 757

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires sociales	496 820 936	500 488 003

Tendances relatives aux dépenses du ministère

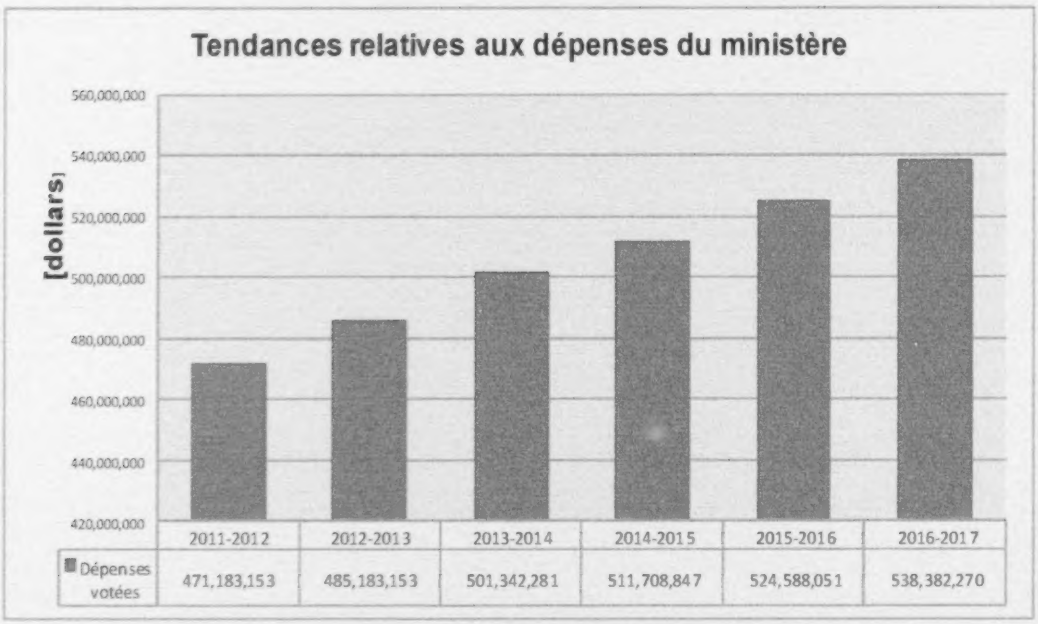

Les dépenses totales correspondent de près au Budget principal des dépenses et aux dépenses prévues pour 2013-2014. L'écart de 3,7 millions de dollars entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles est essentiellement attribuable à une hausse globale de 2,8 millions de dollars des dépenses législatives au titre des salaires des juges ainsi qu'à l'augmentation du nombre de nominations à la magistrature et de pensionnés. Un montant additionnel de 0,7 million de dollars représente une hausse des dépenses de fonctionnement du CMF principalement pour des obligations prévues par la loi.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de la CMF, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[iii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Opinion des juges sur la contribution du CMF à l'indépendance de la magistrature.	90 % des juges sont satisfaits de l'administration de la magistrature et estiment qu'elle contribue efficacement à leur indépendance.	91 % des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les cotes de satisfaction étaient généralement élevées parmi tous les secteurs de service du CMF (*Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle*).

Une proportion élevée des juges (91 % d'après le plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en 2011) estiment que le CMF accomplit du bon travail. Tous les programmes et services du CMF contribuent à l'atteinte de ce résultat. Cette section traite des résultats des divers programmes du CMF et des sous-programmes connexes :

- Paiement en application de la *Loi sur les juges*
- Conseil canadien de la magistrature
- Magistrature fédérale (y compris les Services aux juges, la Formation linguistique des juges, le Recueil des décisions des Cours fédérales, le Secrétariat des nominations à la magistrature, et la Commission d'examen de la rémunération des juges)
- Services internes

Programme 1.1 : Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Description

Le paiement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
487 534 826	487 534 826	490 350 437	490 350 437	(2 815 611)

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
n.a.	n.a.	n.a.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Paiement exact des traitements, des indemnités et des pensions selon la *Loi sur les juges*.	Taux d'erreurs de paiement inférieur à 2 %.	Moins de 2 %.	Tous les paiements sont vérifiés pour assurer leur conformité avec la *Loi sur les juges*.
Tenue de dossiers complets, à jour et vérifiés pour tous les juges et leurs survivants.	Moins de 2 % des dossiers ne sont pas à jour ou sont incomplets.	Moins de 2 %.	Les dossiers de tous les juges et de leurs survivants sont complets, à jour et vérifiés.

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce programme englobe l'administration de la rémunération et des pensions pour environ 1 115 juges et 910 pensionnés et leurs survivants. Le nombre de nominations à la magistrature est en hausse constante et le nombre de pensionnés a enregistré une pointe à plus de 900 en 2013-2014.

Des mesures continuent à être prises pour assurer une application plus uniforme des politiques, des règles et des droits, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la magistrature. Les transactions sont vérifiées à l'aide de listes de contrôle. Toutes les demandes de remboursement de dépenses sont vérifiées intégralement, afin d'éviter les erreurs et de veiller à

l'interprétation uniforme de la *Loi sur les juges*. Les processus ont été documentés et les contrôles internes ont été vérifiés avec l'aide de spécialistes externes. Les services administratifs à la magistrature ont fait l'objet d'un examen détaillé et les règles de décision ont été documentées pour consultation future.

Programme 1.2 : Conseil canadien de la magistrature

Description

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de trente-neuf juges en chef et juges en chef adjoints du Canada, ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 672 727	1 672 727	1 770 016	1 681 809	(9 082)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	11	1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.	Les membres du Conseil sont satisfaits de l'administration et du soutien de leurs comités.	Le nombre de présidents de comités qui sont satisfaits du soutien fourni par le secrétariat.	Les présidents des comités ont dit être satisfaits des services fournis par le secrétariat.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le secrétariat, qui est composé de 10 employés, fournit du soutien au Conseil canadien de la magistrature en conformité avec son mandat, lequel consiste à promouvoir une meilleure administration de la justice au Canada sur le plan de l'efficacité, de l'uniformité, de la responsabilité et de la conduite des juges. Les présidents des divers comités demeurent très satisfaits du niveau de soutien qu'ils reçoivent.

Au cours de l'année financière, les comités, les sous-comités et les groupes de travail du Conseil se sont réunis régulièrement pour exercer des activités conformes au mandat du Conseil. Par exemple, le Conseil, pour veiller à suivre le rythme des attentes en évolution du public du point de vue de l'équité, de l'efficacité et de la transparence du processus, a effectué, par l'intermédiaire du Comité sur la conduite des juges, un examen du processus des plaintes déposées contre des juges de nomination fédérale. Dans le cadre de cet examen, le Conseil a

lancé une consultation publique sur le Web pour obtenir l'opinion de la population canadienne au sujet du processus d'examen des plaintes. Cette consultation vise à obtenir des commentaires sur toutes les facettes du processus, de la vérification préliminaire à l'étape de l'enquête publique.

Le Conseil canadien de la magistrature joue un rôle crucial en veillant à ce que les juges respectent les normes de conduite les plus élevées, ce qui est essentiel pour assurer le respect de la primauté du droit et pour préserver la confiance du public envers l'administration de la justice. La complexité des plaintes déposées contre les juges de nomination fédérale augmente de plus en plus. En 2013-2014, le Conseil a reçu 158 plaintes et 138 dossiers de plainte ont été fermés. À la fin de l'année financière, 61 plaintes étaient en cours d'examen, comparativement à 44 à la fin de 2012-2013.

Activités relatives à la conduite des juges	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de plaintes reçues	156	185	138	158
Nombre de dossiers de plainte fermés	140	190	131	138
Nombre de plaintes en cours d'examen à la fin de l'année financière	42	37	44	61
Autre correspondance concernant la conduite des juges (nombre de lettres)	114	163	233	222

Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale

Description

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, y compris les nominations à la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 613 383	7 613 383	9 131 450	8 455 757	(842 374)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
48	43	5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	La satisfaction des juges à l'égard des services fournis.	90 % des juges sont satisfaits des services fournis.	91% des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les taux de satisfaction étaient généralement élevés parmi tous les secteurs de service du CMF (*Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle*).

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle, mené en 2011, a recueilli les opinions des juges sur leur

satisfaction à l'égard des services fournis par le CMF. Le sondage a également servi à évaluer le rendement de chaque sous-programme du CMF.

Le sondage de 2011 a révélé un taux de satisfaction de 91 %. Les juges ont dit être généralement très satisfaits des services du CMF; les taux de satisfaction à l'égard de chaque service s'élevaient à 80 % ou plus. Les résultats du sondage ont permis de cerner trois domaines importants nécessitant une amélioration continue : l'établissement des points de contact, la simplification des processus et la rapidité des réponses.

Le CMF a effectué un certain nombre d'examens des processus pour trouver des moyens de simplifier les processus et d'améliorer les services :

- le Compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS) des juges
- l'autorisation de crédit net
- le processus d'approvisionnement
- les cartes d'achat de l'État
- la gestion de la délégation des pouvoirs financiers.

Le CMF a également mis en œuvre des mesures de suivi liées à :

- l'administration des salaires en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*
- l'administration des pensions en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges.*

Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges

Description

La prestation de services financiers, de services de ressources humaines, de rémunération et de pension, de services de gestion de l'information et d'infotechnologie, et les activités de coopération internationale à l'intention des juges de nomination fédérale des cours supérieures du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 489 935	5 466 294	(976 359)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
32	24	8

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Administration rapide et précise du processus de décret.	Pourcentage des demandes de décret préparées selon les normes de service.	100 % des demandes sont préparées selon la norme de service (délai de cinq jours).	100 % des demandes de décret ont été préparées selon la norme de service.
Administration efficace des programmes et du processus de rémunération des juges.	Pourcentage des demandes de rémunération traitées selon les normes de service.	95 % des demandes de rémunération sont traitées selon les normes de service.	Plus de 90 % des demandes de rémunération ont été traitées selon les normes de service.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Traitement et vérification rapides et précises des demandes de remboursement de dépenses en conformité avec la *Loi sur les juges* et les lignes directrices internes sur la gestion financière.	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées et vérifiées en vue d'être entrées dans le système de suivi.	100 % des demandes de remboursement de dépenses sont conformes à la *Loi sur les juges* et aux politiques et lignes directrices du CMF.	100 % des demandes reçues ont été vérifiées pour assurer leur conformité avec les politiques et lignes directrices de l'organisation.
	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées selon la norme de service.	90 % des demandes sont traitées selon la norme de service (délai de dix jours).	Plus de 96 % des demandes de remboursement de dépenses ont été traitées selon la norme de service de dix jours.
Accès à un système de courriel et à un outil de collaboration judiciaire fiable et sûr.	Pourcentage du temps de disponibilité du système central.	Le système central est disponible 98 % du temps sur une base annuelle.	Le système JUDICOM a été disponible 99 % du temps en 2013-2014.
	Pourcentage des juges qui sont satisfaits du système.	75 % des juges sont satisfaits du système.	76 % des juges ont dit être satisfaits du système JUDICOM, selon le sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les Services aux juges comprennent l'administration de la rémunération et des pensions versées à 1 115 juges et à 910 pensionnés et survivants. Le CMF administre un budget annuel de plus de 500 millions de dollars qui sert à payer les salaires, les indemnités et les pensions des juges ainsi que leurs dépenses de voyage et de réinstallation. De plus, le CMF examine et traite environ 20 000 demandes de remboursement de dépenses par année.

Le CMF continue de se conformer aux normes de service relatives à l'éventail des services fournis tout au long du cycle de vie d'un poste de juge de nomination fédérale, par exemple : la préparation des demandes de décret au moment de la nomination (délai de cinq jours); l'intégration des juges (délai d'un mois); les réponses aux demandes de renseignements des juges concernant les avantages sociaux (délai de deux jours); le traitement des documents concernant la retraite (délai d'un mois); le versement d'une pension en cas de décès (délai de trois mois). Sauf quelques exceptions, les demandes de remboursement de dépenses sont traitées selon la norme de service, soit un délai de dix jours, et la majeure partie des demandes de remboursement sont traitées en moins de cinq jours.

JUDICOM offre aux juges un logiciel de courrier électronique, un système de communication sécurisé et confidentiel, ainsi qu'une bibliothèque virtuelle. Les juges de nomination fédérale sont également en mesure de collaborer efficacement et de partager de l'information à l'aide de JUDICOM. Environ les trois quarts des juges (76 %) sont satisfaits du système JUDICOM, selon

le sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle. Une proportion de 75 % des juges considèrent que JUDICOM est un outil important et 87 % d'entre eux utilisent le système chaque mois. Le système JUDICOM a été disponible plus de 99 % du temps. Le Centre de service JUDICOM a fourni des services professionnels en temps opportun.

Le CMF fournit aux juges un appui, de l'aide et des conseils à l'égard de leur participation à des activités et projets internationaux. En 2013-2014, le CMF a organisé la participation de juges à des projets internationaux en Jamaïque et en Ukraine. Ces projets étaient financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. De plus, le CMF a répondu à des requêtes provenant d'organismes étrangers qui voulaient obtenir accès à l'expertise judiciaire et aux tribunaux du Canada. Le CMF a fourni aux cours supérieures un appui et de l'aide pour répondre à ces requêtes et pour les gérer. La gestion de la réalisation des projets de coopération internationale a été financée par le recouvrement des coûts auprès d'autres organismes de financement (principalement l'Agence canadienne de développement international).

Le CMF a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'efficacité des services aux juges :

- Le CMF étudie des options relatives à l'impression des talons de chèque pour les juges et les pensionnés afin de diminuer les frais généraux et d'augmenter les gains d'efficacité.
- Les juges peuvent maintenant obtenir le solde de leurs indemnités de conférence par voie électronique sur demande à l'aide d'un module libre-service de JUDICOM. Il est ainsi possible de continuer à améliorer le service aux juges, de réduire le nombre d'appels et de remplacer les relevés mensuels imprimés qui sont envoyés par la poste aux juges.
- Le module sur le personnel de l'application Phoenix utilisée pour les salaires et les pensions et pour les nominations continue d'être mis à jour pour supprimer l'entrée en double de données et améliorer l'efficacité et l'exactitude des données.
- Le module financier de l'application Phoenix utilisée pour le traitement des demandes de remboursement des dépenses continue à être amélioré pour fournir aux juges des données financières opportunes et exactes.

Sous-programme 1.3.2 : Formation linguistique des juges

Description

La prestation de services de formation linguistique dans les deux langues officielles aux juges de nomination fédérale.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 558 737	1 442 664	116 073

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5	5	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de formation linguistique de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	Le nombre de jours nécessaires pour inscrire un juge, lui faire subir une évaluation linguistique et lui assigner un tuteur.	30 jours	La cible a été atteinte 100 % du temps.
	Satisfaction à l'égard de la formation linguistique (selon le *Sondage sur la satisfaction de la clientèle* du CMF).	90 % des juges sont satisfaits.	En 2011, 88 % des juges ont dit être très satisfaits des services de formation linguistique (87 % en 2008).

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a offert de la formation linguistique aux juges au moyen de son programme varié qui répond aux objectifs de compétence des apprenants dans l'autre langue officielle. Les taux de participation aux cours offerts par le CMF sont demeurés stables, avec une moyenne de 30 nouveaux juges par année. Grâce à des séances de formation individuelles, en immersion ou intensives, les participants ont amélioré leur capacité de fonctionner dans les deux langues officielles à divers niveaux de compétence et ont pu parfaire leur connaissance de la terminologie juridique. Un nombre croissant de juges ont tiré profit des possibilités d'apprentissage linguistique offertes par le CMF, ce qui leur a permis de présider des audiences, de comprendre les témoignages, de lire des textes juridiques, de rédiger des jugements, de prendre part à des

conférences juridiques et de donner des exposés dans leur deuxième langue officielle. Des taux de satisfaction de 88 % ont été obtenus. Le CMF a réalisé divers projets d'élaboration de programmes et amélioré la formation à distance pour pouvoir continuer à offrir une formation linguistique accessible et d'excellente qualité aux juges participants de tout le pays.

Formation linguistique	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nouveaux juges inscrits chaque année	32	33	30
Juges inscrits	249	255	262
Cours d'immersion / nombre de juges inscrits	6/214	6/214	5/219
Juges suivant des cours de formation privés	175	191	194
Nombre d'heures de formation en cours privés	6 795	7 288	7 094
Produits de formation linguistique créés	16	24	36
Évaluations linguistiques	30	28	30

Le CMF a réalisé des progrès importants dans l'embauche, l'accès et la gestion de spécialistes de la formation linguistique et de la terminologie juridique compétents en vue de l'exécution de son programme. Au cours de la dernière année, le coût moyen de la formation linguistique s'est élevé à 50 $ l'heure, ce qui est tout à fait dans les limites des normes de l'industrie. Depuis que l'École de la fonction publique du Canada a décidé de cesser d'offrir des services directs de formation linguistique, le CMF participe intensivement à la gestion complexe d'un réseau national de spécialistes et d'autres fournisseurs de service. Cette situation donne lieu à d'autres difficultés et augmente considérablement la charge de travail du CMF pour assurer un approvisionnement continu et l'assurance de la qualité des spécialistes de la formation linguistique et pour élaborer un nouveau programme et de nouveaux cours tout en demeurant efficace et rentable.

Sous-programme 1.3.3 : Recueil des décisions des Cours fédérales

Description

La publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales* (RDCF), c'est-à-dire le compte rendu officiel des décisions de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur les Cours fédérales*. Seules les décisions qui présentent suffisamment d'importance ou d'intérêt sont publiées.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 065 662	1 075 266	(9 604)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	8	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La publication rapide et précise du Recueil des décisions des Cours fédérales dans les deux langues officielles.	Pourcentage des décisions rendues qui sont publiées par année.	5 % des décisions rendues sont publiées par année.	4,7 % des décisions rendues ont été publiées en 2013-2014.
	Pourcentage des décisions choisies qui sont publiées selon les normes de service.	75 % des décisions choisies sont publiées dans un délai de 24 mois.	100% des décisions ont été publiées dans un délai de 24 mois. Le délai moyen était de 22,71 mois pour l'impression et de 20,32 mois pour le Web.
	Nombre de fascicules publiés par année.	Douze fascicules sont publiés par année.	Douze fascicules ont été publiés.
	Nombre d'errata publiés par année.	Pas plus de cinq errata sont publiés par année.	Aucun errata n'a été publié en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le *Recueil des décisions des Cours fédérales* sert à attirer l'attention de la profession juridique sur les nouvelles décisions qui présentent de l'intérêt, à faciliter la recherche juridique à l'aide de fonctionnalités à valeur ajoutée de premier ordre et à assurer un compte-rendu permanent des décisions importantes, tout en faisant le meilleur usage des nouvelles technologies et en répondant aux exigences changeantes des secteurs juridique et judiciaire et du grand public. Les décisions, qui sont diffusées sur papier et sur Internet, font l'objet d'un processus d'édition approfondi, y compris la vérification de l'exactitude de la traduction.

Recueil des décisions des Cours fédérales	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de décisions reçues	1 695	1 859	1 615	1 360
Nombre de décisions choisies pour le Recueil en pourcentage du nombre de décisions reçues	88/5,2 %	66/3,6 %	77/4,8 %	64/4,7 %
Nombre de décisions choisies pour les fiches analytiques en pourcentage du nombre de décisions reçues	152/9,0 %	120/6,5 %	78/4,8 %	78/5,7 %
Nombre de décisions publiées	78	62	60	70 (papier) 72 (Web)
Nombre de fiches analytiques publiées	139	129	86	78
Nombre de fascicules imprimés	13	13	11	12
Nombre de pages imprimées	3 258	2 714	2 890	3 153
Délai moyen de publication du Recueil (en mois)	15,8	16,6	21,5	22,71 (papier) 20.32 (Web)

On a continué de se concentrer sur la modernisation du processus de publication et sur la réalisation de gains d'efficacité; à cette fin, on a notamment accentué la collaboration électronique, on a fait usage d'outils d'édition électronique à l'interne, on a publié les décisions sur le site Web avant de les diffuser en forme finale sur papier, et on a continué d'apporter des améliorations au produit Web. En outre, des mesures ont été mises en place pour permettre une publication plus rapide.

La décision des responsables du Recueil des décisions des Cours fédérales d'apporter leurs propres corrections d'auteur a continué à rapporter des dividendes tout au long de l'année, en permettant d'économiser temps et argent.

L'élaboration d'un plan d'activités a également permis de dresser un portrait plus clair pour le Recueil de ses objectifs et de ce que devraient être ses priorités. Cette orientation renouvelée favorisera d'autres améliorations et réductions de coûts. L'une de ces améliorations consistait à supprimer les modifications législatives dans les Rapports. Cette caractéristique à valeur ajoutée n'était plus jugée nécessaire compte tenu des améliorations de nature technologique. D'autres gains d'efficacité ont également été réalisés. Par exemple, en ce qui concerne les préparations de documents en vue de la publication sur le Web, des macro-commandes ont été mises au point pour contribuer à la réalisation de tâches banales, ce qui accélère le processus de publication.

Sous-programme 1.3.4 : Secrétariat des nominations à la magistrature

Description

L'administration du processus des nominations à la magistrature, pour le compte du ministre de la Justice, de manière à traiter tous les candidats à la magistrature équitablement et à évaluer les candidatures de façon complète et rapide.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
499 049	471 533	27 516

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	3	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un processus équitable d'administration des nominations à la magistrature.	Pourcentage des candidatures examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs.	95 % des candidatures sont examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs selon la norme de service (trois mois).	Plus de 95 % des candidatures ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par les comités consultatifs dans un délai de trois mois.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le processus des nominations à la magistrature contribue à l'indépendance de la magistrature en assurant l'efficacité et l'équité du processus d'évaluation des candidatures. Le Secrétariat des nominations à la magistrature administre, pour le compte du ministre de la Justice, dix-sept comités consultatifs répartis dans l'ensemble du Canada et composés d'un total de 133 membres. Durant l'année ayant pris fin le 31 octobre 2013, les comités consultatifs ont évalué 321 candidatures à la magistrature fédérale. Plus de 95 % des candidatures reçues par le CMF (un total de 495 candidatures en 2012-2013) ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par le comité dans un délai de trois mois.

Le ministre de la Justice a aussi demandé au CMF d'administrer et de coordonner le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour combler des vacances. Le CMF a dû puiser dans ses ressources actuelles pour donner suite à cette requête.

À la suite d'un examen du processus mené en 2011, le CMF est en voie d'examiner les possibilités pour automatiser le processus actuel des nominations à la magistrature.

Sous-programme 1.3.5 : Commission d'examen de la rémunération des juges

Description

L'administration de la Commission d'examen de la rémunération des juges, qui est chargée d'examiner la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la *Loi sur les juges*, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges sont satisfaisants.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
0	0	0

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le processus de détermination des salaires et des avantages sociaux des juges favorise l'indépendance de la magistrature fédérale.	Au moins tous les quatre ans.	Rapport final et recommandations	n.a.

Analyse du rendement et leçons retenues

La Commission d'examen de la rémunération des juges a été créée en vertu du paragraphe 26(1) de la *Loi sur les juges* afin d'examiner, tous les quatre ans, la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la loi, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges de nomination fédérale sont satisfaisants. Le CMF fournit du soutien et des fonds à la Commission, y compris des services de secrétariat ainsi que des données et des statistiques aux membres de la Commission.

La prochaine Commission sera constituée au cours de l'année financière 2015-2016.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles qui sont fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
854 278	854 278	854 278	854 278	0

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	8	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ressources sont réparties et engagées de manière rentable, en conformité avec le plan stratégique de l'organisation.	Ressources inutilisées de l'organisation.	Moins de 5 % des ressources prévues au budget annuel sont inutilisées.	5,45 % des ressources de l'organisation ont été inutilisées en 2013-2014.
L'organisation réussit à recruter et à retenir les bonnes personnes, en temps opportun, afin de répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs.	Pourcentage d'employés et de gestionnaires qui sont satisfaits des services de ressources humaines.	80 % des employés et des gestionnaires sont satisfaits des services de ressources humaines.	Selon le SAFF de 2011, 76 % des employés et des gestionnaires croient que nous embauchons des personnes capables de faire le travail exigé.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un lieu de travail exemplaire.	Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de l'organisation.	80 % des employés sont satisfaits de l'organisation.	Selon le SAFF de 2011, 68 % des employés de l'organisation recommanderaient le CMF comme un bon endroit où travailler.
Des outils d'infotechnologie sont disponibles pour répondre aux besoins de l'organisation.	Pourcentage du temps de disponibilité des systèmes pour les usagers.	Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle.	Les systèmes de base ont été disponibles 99 % du temps.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a continué à satisfaire aux attentes des gestionnaires et des employés à l'égard des ressources humaines, de la gestion des finances, des approvisionnements, de l'infotechnologie et des autres services administratifs. Les principales améliorations apportées en 2013-2014 sont décrites ci-dessous.

Gestion de l'information. Le CMF continue à mettre en œuvre le Plan d'action de la gestion découlant de la vérification horizontale sur la tenue électronique de dossiers effectuée par le Bureau du contrôleur général. Les mesures particulières ont été reportées en raison de nouvelles priorités et d'un manque de ressources.

Mise en application de la politique sur les contrôles internes. En 2013-2014, la documentation des processus opérationnels et la mise à l'essai de l'efficacité de la conception pour le Compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS) des juges, l'autorisation de crédit net, les cartes d'achat de l'État et la gestion de la délégation des pouvoirs financiers ont été traités. Les processus d'approvisionnement et de revenus des comptes à recevoir ont également commencé à être abordés en 2013-2014 et devraient être achevés en 2014-2015.

Amélioration de l'efficacité de l'organisation. À la suite d'une revue de l'organisation menée en 2011, le CMF a entrepris un examen de l'efficacité des processus de deux autres divisions en 2013-2014. L'examen a eu un impact direct sur la dotation et le CMF s'est concentré particulièrement sur le soutien des employés touchés et l'aide à la planification des ressources humaines.

Planification des ressources humaines. Le principal risque qui se pose au CMF en matière de ressources humaines est la perte d'expertise et de mémoire institutionnelle en raison de la retraite d'employés expérimentés ayant beaucoup d'ancienneté et du manque d'expertise interne et de remplaçants dans des domaines spécialisés. Le CMF a continué de planifier la relève et les ressources humaines à l'échelle de l'organisation pour atténuer ce risque.

Vérification de la dotation. Le CMF continue à mettre en œuvre le plan d'action à la suite d'une vérification de la dotation par la Commission de la fonction publique.

Amélioration des systèmes. Le CMF fait partie du groupe de petits ministères et organismes qui sont en voie de remplacer le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) par le logiciel PeopleSoft en décembre 2015.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	491 189 000	503 068 212	486 552 650	11 879 212	16 515 562
Total des revenus	(14 275 000)	(14 059 377)	(14 041 433)	(215 623)	(17 944)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	476 914 000	489 008 835	472 511 217	12 094 835	16 497 618
Situation financière nette du ministère	(190 746 000)	(191 437 094)	(181 924 828)	(691 094)	(9 512 266)

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2014
(dollars)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	(197 806 799)	(188 767 748)	(9 039 051)
Total des actifs financiers nets	5 869 647	6 165 264	(295 617)
Dette nette du ministère	(191 937 152)	(182 602 484)	(9 334 668)
Total des actifs non financiers	500 058	677 656	(177 598)
Situation financière nette du ministère	(191 437 094)	(181 924 828)	(9 512 266)

États financiers

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
États financiers 2013-2014 :

http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html[iv]

Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne*, l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction, dont le contrôle interne sur les rapports financiers et le plan d'action connexe, est accessible à l'hyperlien suivant :

http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web du CMF :
http://www.cmf.gc.ca/publications/dpr-rmr/2013-2014/st-ts01-fra.html[v]

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[VI]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
99, rue Metcalfe, 8ième étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : 613-995-5140
Télécopieur : 613-995-5615

Site Web : http://www.cmf-fja.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] *Loi sur les juges*, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-1/index.html

[ii] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[iii] *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[iv] Commissariat à la magistrature fédérale Canada, États financiers 2013-2014, http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html

[v] Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.cmf.gc.ca/publications/dpr-rmr/2013-2014/st-ts01-fra.html

[vi] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp